

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Monsieur Goudard, qui exploite la société Marc Auto Dépannage, est titulaire d'un bail commercial dans un immeuble communautaire situé 304, chemin de Wette Faÿs à Caluire et Cuire.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 2 274 mètres carrés sur laquelle sont édifiés divers bâtiments, entrepôts à usage de garage (réparation d'automobiles) et qui se trouve contiguë à l'usine des eaux de Saint Clair à l'est et au groupe scolaire communal Victor Basch à l'ouest.

Compte tenu des risques présentés pour ce dernier équipement et de l'intérêt certain de l'immeuble dans le cadre de la restructuration du quartier de Saint Clair, monsieur le maire de Caluire et Cuire souhaite vivement voir cesser l'activité de dépannage automobile, gardiennage, stockage et vente de pièces détachées qui y est exercée par monsieur Goudard. Il apparaît donc opportun de ne pas accorder à l'intéressé le renouvellement de son bail commercial lors de l'échéance du 31 décembre 1997 et de lui verser une indemnité d'éviction, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret du 30 septembre 1953.

Aux termes de la convention qui vous est présentée, monsieur Goudard accepterait de libérer les lieux moyennant le versement d'une indemnité d'un montant de 850 000 F admis par le service des domaines ;

**B - Propose** d'approuver cette convention, de l'autoriser à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ladite convention ;

Vu l'article 8 du décret du 30 septembre 1953 ;

Oùï l'avis de ses commissions domaine et administration générale, finances et programmation et urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** cette convention.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 211 800 - fonction 651 - opération 0096.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,